



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question au Gouvernement n° 2804

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Viollet pour le groupe socialiste.

M. Jean-Claude Viollet. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées et concernera à nouveau l'autisme, déjà évoqué par notre collègue du groupe RPR.

En effet, la semaine de l'autisme, avec son temps fort des 19 et 20 mai dernier, a été l'occasion, pour les associations d'autistes et parents d'autistes, de rappeler que la prise en charge de ces malades restait dramatiquement insuffisante.

A titre d'exemple, dans notre département de la Charente, la structure spécialisée dite de la Maison forestière de l'institut médico-éducatif Marc-Signac dont, il y a peu encore, la presse audiovisuelle nationale soulignait l'excellence, n'est en capacité d'accueillir que dix enfants sur les trente-cinq âgés de six à quatorze ans dont les parents souhaiteraient aujourd'hui la prise en charge.

Chacun sait qu'à défaut d'une prise en charge précoce et adaptée, le risque augmente de voir l'enfant autiste devenir un adulte enfermé dans sa maladie, incapable d'une quelconque autonomie. Pour ce qui est des adultes, notre pays accuse un retard plus grand encore par rapport à la plupart des pays développés.

Madame la ministre, chacun ici connaît votre engagement, l'engagement du Gouvernement que vous venez de rappeler, pour l'intégration des personnes handicapées dont la différence constitue, en effet, une véritable richesse pour notre société.

Vous venez d'indiquer les efforts qui seront à nouveau consentis dans cette direction mais, bien que cette question relève aussi de la sécurité sociale, des départements et des associations elles-mêmes, pouvez-vous nous indiquer quelles sont, à moyen et à plus long terme, les orientations que le Gouvernement entend suivre en faveur des personnes autistes et de leur famille, comme d'ailleurs de l'ensemble du monde handicapé ? En un mot, pouvez-vous nous dire s'il y aura, oui ou non, un plan pluriannuel dans ce domaine pour un véritable rattrapage, afin de donner une vraie réponse aux besoins des handicapés et de leur famille ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Monsieur le député, je compléterai ce que j'ai déjà dit à ce propos: oui, il y aura bien un plan pluriannuel qui s'appuiera sur celui qui vient d'être décidé, lequel prévoit, je le rappelle, mille places supplémentaires. Mais, à la lumière du diagnostic que j'ai demandé aux directions régionales, nous reciblerons ce plan en fonction des besoins, dans l'esprit que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire d'un travail pluridisciplinaire et en réseau pour tenir compte de la spécificité de ce handicap.

Les efforts seront aussi qualitatifs. Il faut améliorer le diagnostic précoce de l'autisme à partir des centres régionaux de ressources, et rénover la formation professionnelle de tous ceux qui interviennent dans la prise en charge de ce handicap.

Enfin, dépassant cette question si douloureuse, je voudrais insister sur deux réformes auxquelles le Gouvernement vient de procéder qui concernent l'ensemble des familles de handicapés: celle de l'évaluation forfaitaire qui permettra désormais aux adultes handicapés de cumuler un petit revenu d'activité et le différentiel

de l'AAH - ce qui devrait les encourager à s'intégrer dans le monde du travail; la suppression de la récupération sur succession de l'allocation pour tierce personne, qui devrait rassurer les parents si soucieux de l'avenir de leurs enfants handicapés.

Enfin, dans la volonté d'intégrer tous les handicapés qui, c'est vrai, apportent beaucoup à notre société, par leurs différences et même par leurs faiblesses, avec Catherine Tasca, nous mettrons demain en place la commission «Culture et handicap». L'accès à la culture est le fondement de la citoyenneté. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.) Pour que les handicapés moteurs puissent assister aux spectacles, nous demanderons, par exemple, aux salles de cinéma de démonter un rang de fauteuils fixes. Voilà du concret, et ce doit être fait. Il faut aussi leur permettre d'accéder aux métiers de la culture. On sait qu'ils développent des sensibilités extraordinaires en compensation de leurs faiblesses. Il convient enfin qu'ils puissent bénéficier des thérapies par la culture.

Pour avoir assisté à des activités théâtrales auxquelles participaient de jeunes autistes, je puis vous assurer que ce handicap de la communication peut receler aussi des potentialités extraordinaires. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2804

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mai 2001, page 3197

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 mai 2001